

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
 De la commune de BEUGNIES

DEPARTEMENT  
NORD

Séance du 05 décembre deux mille vingt quatre

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

L'an deux mille vingt quatre  
et le 05 décembre  
à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette  
Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
sous

la présidence de Monsieur ERNESTI Maire

**Présents** : Mrs ERNESTI, BAUDUIN, GLOBEZ,  
CORDIEZ, CARLIER, MASY, PODEVIN Mmes PLACE,  
LOCOCCILO, KRZYZANIAK, LAWRENCE,  
CLAUTEAUX

**Procurations** : Mr MAIRIAUX à Mr CARLIER

**Absent** : Mr PRZESZLO, Mme ERNESTI

**Secrétaire de séance** : Mr PODEVIN

**Date de la Convocation**

Lundi 27 novembre 2024

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2024\_688 reçue en préfecture  
le 13/11/2024**

• **Délibération demande de subvention – Fonds de concours à la 3CA**

Le fonds de concours désigne le versement de subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres pour aider, par exemple à la réalisation d'un équipement. dérogeant au principe d'exclusivité, ce mécanisme de financement croisé entre l'EPCI et ses communes nécessite l'expression d'un accord concordant des organes délibérants.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pour l'attribution d'un fond de concours à hauteur de 4 514,94 € afin de réaliser des travaux de changement de portail du cimetière, d'installation d'un portail derrière la salle des fêtes, de remettre une fenêtre à l'église et de refaire le parterre face à la Mairie selon le plan de financement suivant.

Dépenses HT		Recettes HT	
Portail cimetière	3 817,16 €	Fond de concours 3CA (50%)	4 514,94 €
Portail salle des fêtes	1 050 €	Part à charge de la commune	4 514,95 €
Fenêtre église	2 062,73 €		
Parterre	2 100 €		
<b>TOTAUX</b>	<b>9 029,89 €</b>		<b>9 029,89€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les propositions faites par M. le Maire,
- **Autorise** le Maire à solliciter le fonds de concours à hauteur de 4 514,94€ à la 3CA,
- **Autorise** le Maire à signer les documents afférents à la demande de subvention.

Pour extrait Certifié Conforme  
Le Maire

